VENTES A L'ENCAN · VENTES A L'ENCAN. · VENTES A L'ENCAN. · VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier — Danziger & Tessier — Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de GUSTAVE LEHMANN, Sr.

No 84,198 COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau : 134 rue Carondelet

MARDI, LE 20 OCTOBRE 1908,

A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE,

il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 11 Septembre 1908, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division "D", agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de ladite Cour, Division "B", maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la Propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Antonine, Foucher et Prytania, mesurant 100 pieds de face à l'avenue St Charles sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, entre lignes parallèles sur lesquelles ladite portion de terre étant composée des lots numéros 14, 15, 16 et 17 et vingt (20) pieds du lot No 13, contigu dans le fond (lesdits lots 14 à 17 inclusivement, d'après un plan du Faubourg Delachaise et Plaisance, fait par C. A. Heidlin, voyer, et déposé pour références en l'étude de T. Guyol, notaire en cette ville). Les améliorations sont désignées par le No 3628 avenue St Charles et comprennent une résidence moderne en bois à deux étages avec mansarde couverte en ardoises, retirée du trotteur et contenant au rez de chaussée une grande vérandah et vestibule pavé en tuile, grands salon de réception avec plancher en bois dur, salon librairie, salle à manger, salle à déjeuner, office, cuisine, chambre de provisions, escalier dans le fond avec office au dessous. Le premier étage contient grand vestibule 5 grandes chambres à coucher, 3 chambres à bain, cabinet de toilette, chambre à coudre, coffre en cèdre dans chaque chambre, galerie sur le devant dans le fond et sur le côté. La mansarde contient 4 chambres et deux cabinets.

Les principales chambres de la maison magnifiquement décorée et tapissée, gaz et électricité dans toute la maison, cheminée en marbre et en tuile. La maison est chauffée à la vapeur, grand four neau sous la maison servant à cet effet. Les bâtisses dans la cour contient buanderie et chambre de domestique 2 citernes et filtre dans la cour. Le trotteur et la cour et les promenades dans le jardin sont cimentés.

Un des "Homes" les plus complets de notre magnifique avenue de résidence. Les cartes de l'encanteur seront nécessaires pour l'inspection des lieux.

2° Un bon terrain pour bâtir, avec maison pour automobile et hangar qui s'y trouvent, décrit comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Antonine, Prytania et Foucher désigné par la lettre C, sur un devis d'apentage fait par Edgar Pillié député voyer de ville, le 23 mars 1898, et d'après lequel dit devis de voyer ledit lot mesure, commençant à un point de distance de 150 pieds de l'encoignure de l'avenue St Charles, 30 pieds de face à la rue Antonine sur une profondeur de 125 pieds entre lignes égales et parallèles, ledit lot est composé du tout du lot original No 13, lequel a une façade de 15 pieds, 7 pouces sur ladite rue Antonine, et d'une portion du lot No 12 mesurant 14 pieds 5 pouces de face à la rue Antonine.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur et la portion accordée à l'option de l'acquéreur et la portion accordée devant être représentée par deux billets du même montant de un et deux ans dès respectivement après la date de l'adjudication, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, lesdits billets devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant du principal et de l'intérêt en cas de non paiement à maturité et l'acte ou les actes de vente et hypothèque devant contenir la confession du jugement, taxe assurance, et toutes les autres clauses usuelles et de coutume de sécurité l'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère ou enchères toutes les taxes pour l'année 1908, et de déposer 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de cela pour lier la vente.

L'acte ou les actes de vente et hypothèque devant être passés pardevant M. M. Boatner, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Chas Rosen, avocat.

19sept—19 20 27—oct 4 11 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE WILLIAM E. HALL.

No 251, Vingt-Cinquième Cour Judiciaire de District, Paroisse de Tangipahoa, Louisiane.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, LE 13 OCTOBRE 1908,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon Clay Elliot, juge de la susdite Cour, signé le 15 juillet 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir :

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Henry Clay les rues Pitt Calhoun et Garfield (entre les Jemsel), mesurant 64 pieds 4 pouces 1 ligne de face à l'avenue Henry Clay sur 140 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur et façade à la rue Garfield, et environ 141 pieds 4 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté ladite portion de terre étant composée du tout des lots 18 et 19 et une portion du lot No 20, aboutissant dans le fond. Les améliorations sont désignées par le No 1439 avenue Henry Clay, et comprennent une résidence en bois à deux étages contenant 10 chambres, chambre à bain, etc.

2° Une moitié d'intérêt indivis dans et à trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 67 borné par les rues Sud Peters, Erato, Gaiennie et Tchoupitoulas, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan dressé par Joseph Pillié voyer, le 23 mai 1839, annexé à un acte pardevant C. Pollock, ancien notaire en cette ville, ledit lot No 1 mesure 37 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Erato par une profondeur sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas, contigu aux lots Nos 2 et 3, de 185 pieds 2 pouces 4 lignes, et sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Sud Peters ayant une profondeur de 120 pieds 9 pouces 4 lignes de là, courant à un angle droit vers la rue Tchoupitoulas, 15 pieds 11 pouces 6 lignes, de là s'étendant à une autre profondeur vers la rue Gaiennie 35 pieds 6 pouces, 2 lignes et à la ligne du fond sur laquelle il mesure 71 pieds 10 pouces. Le lot No 2 formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Erato et mesurant 31 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Erato entre lignes parallèles. Le lot No 3 mesure 75 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 1149 et 1160 rue Tchoupitoulas et 425 à 449 rue Erato et comprenant bâtisses d'entrepôt à un étage.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement complet, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non aliénando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, et dix pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer, en plus et au-dessus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année A. D. 1908; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. A. Parsons, avocat.

12 sept—12 13 20 27—oct 4 11 13

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Pierre Marone vs Peter Klares.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 36 065—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, No 726 rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon dans la Deuxième District de cette ville, JEUDI le 1er jour d'octobre 1908, à 11 30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Ed F. Ellenert, avocat pour le demandeur.

20 sept —20 29—oct 1

Mme Margaret Willis vs Mme Sallie Lee.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 36 073—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C je procéderai de vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 726 rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville, MARDI le 1er jour d'octobre 1908, à 11 heures A. M., la propriété ci après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions —Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. Henry G. Stewart, avocat pour la demanderesse.

20 sept—20 29 - oct 1

Louis E. Jung vs Frank François.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 35.794. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Val J. Sten x, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans mon entrepôt, No 726 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 26me jour de septembre 1908, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot assorti de Liqueurs, chaises, tables, licences d'Etat et de ville de 1908 pour buvette, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions: Comptant. — WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Gustave A. Llambias, avocat pour le demandeur.

15 sept—15 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme D. Lee, agent, vs Rose Johnson.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE ORLEANS — No 3,075 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Thomas F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, 225 rue Morgan, Cinquième District de cette ville, le MERCREDI, 30me jour de septembre 1908, à 11 heures A. M. — Un lot d'articles de maison, meubles et effets, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions— Comptant — GEO. W. POLLOCK, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

19 sept—19 23 30

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Julien J. Cohn.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 86,972—Division E —Attendu que Edwin B. Cohn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Julien D. Cohn, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Edw. Rightor, avocat.

10 sept—10 15 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John Jung.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 86.440—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Veuve John Jung, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Robert J. Maloney, avocat.

19 sept—19 23 29

Succession de Joseph E. Smith

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 86.661—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Leonard Smith, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier—Benj. T. Waldo, avocat.

10 sept—10 15 20

Succession de Wong Hoo.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans. — No 87.174 — Division A — Attendu que Adolfo Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wong Hoo, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.— Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL Greffier.

E. T. Florence, avocat.

17 sept—17 21 26

Succession de Philip J Fitzsimmons.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 87,130—Division D—Attendu que Charles J. Fitzsimmons a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip J. Fitzsimmons, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CORNELL, Greffier.—Geo. F. Bartley, J. R. Le Gallez, avocats.

15sept—15 19 24

Succession de Charles S. Deurs ou Charles Doure.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 87,153 — Division E—Attendu que Mme Amelia Frances Weinman, veuve de Charles ou Charles S. Deurs, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles S. Doors ou Charles Doure, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Geo. Montgomery, avocat. 12sept—12 16 21

Succession de Jake Turner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans— No 87,149—Division B — Attendu que Anna Dorothy, veuve de Jake Turner, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jake Turner, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — John J. Darrieux, avocat. 10 sept—11 15 20

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Cottage Simple, 520 rue S. Cortez,

Entre les rue D Hémécourt et Baudin.

Succession de Charles W. Tillman.

No 85,901. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur —Bureau 134 rue Carondelet—MARDI le 13 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite cour, Division A, maintenant absent en congé, daté le 8 septembre 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 520 rue Cortez, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Télémaque, Cortez, D Hémécourt et Baudin, lequel dit lot est désigné par le No 26 sur un plan d'apentage par C. Unca Lewis, voyer et mesurant 24 pieds, 7 pouces, 1 ligne de face à la rue Cortez sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant: 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur

12sept—12 13 20 27—oct 4 11 13

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Grande Résidence et Commode, Nos 1437-39 rue N. Rempart, coin Kerlerec.

Succession de Raphael O Marcour.

No 86.174— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D".

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau (2me étage) No 311 rue Baronne, JEUDI le 22 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 14 septembre 1908, in re Succession du Dr Raphael O. Marcour il sera vendu à l'enchère publique

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Trois ème District de cette ville, désigné comme lot II, de l'ilet 379, borné par les rues Rempart, St-Claude, Kerlerec et Columbus, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, député voyer, daté du 31 mars 1854, annexé à un acte pardevant P. B. Laresche, notaire, le 3 mars 1855, lequel dit lot mesure (en mesure américaine) 53 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Rempart, 63 pieds de largeur dans le fond sur la ligne le séparant du lot No 1, et 67 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur sur une ligne oblique sur le côté vers la rue Columbus et 70 pieds de profondeur et façade à la rue Kerlerec. Les améliorations comprennent le grand cottage résidence commode en briques avec mansarde ayant des chambres portant les numéros municipaux 1437-39 rue N. Rempart ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages dans le fond, écurie, etc., hydrant et citerne.

La propriété est splendidement située, à un ilet de l'avenue Esplanade, chars électriques en face, et la rue Kerlerec pavée et à proximité des marchés, écoles, églises, et à peu de frais pourrait être convertie en une maison double ou en un endroit de commerce.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer, en plus de son enchère, les taxes de 1908, l'acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Félix J. Dreyfous, notaire. Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

MM. Dart & Kernan, avocats.

20sept—20 27—oct 4 11 18 22

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Geo St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégante Bâtisse Commerciale en Briques à trois (3 Etages,

Formant le coin des rues Lafayette et Commerce et connue comme No 322 rue Lafayette.

JEUDI, 22 OCTOBRE 1908, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Dans l'affaire du Receveur de C. DOYLE & Co., Ltd.

No 85,918—Cour Civile de District

CONFORMEMENT à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, ledit ordre daté et signé le 14 septembre 1908, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent situé dans le Premier District de cette ville, désignés comme lots Nos neuf et dix de l'ilet No 60, borné par les rues Lafayette, Gérod, Tchoupitoulas et Commerce, sur un plan dressé par J. Thompson, voyer, daté le 16 mars 1842, et déposé comme plan No 45 en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire en cette ville.

D'après lequel plan ledit lot mesurant comme suit. Le lot neuf a vingt deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Lafayette sur une profondeur de soixante-trois pieds sept pouces et sept lignes entre lignes parallèles et le lot No dix a vingt deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue Lafayette sur une profondeur et façade à la rue Commerce de soixante trois pieds sept pouces et deux lignes, et soixante trois pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No neuf, et vingt cinq pieds huit pouces et six lignes de largeur dans le fond, ledit lot No dix formant l'encoignure des rues Lafayette et Commerce.

Conditions—Un tiers en plus comptant la balance, s'il y en a, en un ou un et deux ans représentée par billets garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue portant intérêt au taux de huit (8) pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement.

L'acte de vente pardevant Maurice Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur qui doit assumer les taxes pour l'année 1908 en plus du prix d'achat et devra déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

GEO. ST-PAUL, Encanteur

No 137 rue Carondelet

Phone Main 2268—W.

Jas. J. McLaughlin, avocat pour le receveur.

20sept—20 27—oct 4 11 18 22

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DU RECEVEUR.

1 Mergenthaler Linotype Machine No 11990.
1 R Hoe Presse à imprimer.
1 Moteur Electrique, force de 5 chevaux.
1 do do force de 3,8 chevaux.
1 Remington Typewriter.
1 Lot Caractères d'imprimerie, Galées, Râteliers et Casses.
1 Lot d'Installations électriques dans la bâtisse et autres articles trop longs à énumérer.

D. B. North vs Tribune's Publishing and Printing Co.

No 86,815—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 23 septembre 1908, il sera vendu, à l'enchère publique à 10:30 heures a. m., au no 322 rue de Chartres, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 10 septembre 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D pour la paroisse d'Orléans, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, maintenant en congé, les articles ci-dessus mentionnés, d'après l'inventaire en cour.

Conditions—Comptant sur adjudication.

Guy M. Horner, Avocat, Ulysses Marinoni, Receveur. 12sept—12 20 22 23

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple en Bois Couvert en Ardoises.

Un Bon Placement et Situé à l'endroit où les Propriétés Sont Toujours en Demande.

No 1923 rue Marengo, entre les rues Dryades et Rempart.

SUCCESSION DE RICHARD SINGLETON.

No 86.816—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR STROUDBACK & STERN Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 22 octobre à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour, rendu et signé le 16 septembre 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dryades, St Denis, maintenant Rempart, Marengo et Constantinople désigné comme l'ilet No 81, ledit lot de terre est désigné comme lot No 6 sur un plan dressé par H. A. Boudousquié, ingénieur civil, daté du 19 mars 1872 et déposé en l'étude de A. Bouligny, alors encanteur en cette ville, d'après lequel dit plan ledit lot mesure trente pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant galerie sur le devant et trois chambres. Dans le fond il y a une bâtisse à deux chambres et hangar fermé, citerne, etc.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente, et de faire 10 0.0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 sept—20 27—oct 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Commerciale de Valeur Améliorée et Désirable DANS LE QUATRIÈME DISTRICT,

Formant le coin des rues Tchoupitoulas et St-André dans l'ilet borné par les rues Adèle et Rousseau,

Portant les Nos municipaux 2001 et 2005 rue Tchoupitoulas.

Southern Indiana Glass Works vs Red Rock Company.

No 84,473—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 8 octobre 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de Cour signé le 2 septembre 1908 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Une certain portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, St-André, Adèle et Rousseau, formant l'encoignure des rues St-André et Tchoupitoulas et mesurant 51 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 136 pieds 1 pouce et 9 lignes de profondeur et façade à la rue St-André, 129 pieds plus ou moins de profondeur sur l'autre ligne de côté et 48 pieds 6 pouces de largeur dans le fond étant désigné par le numéro municipal 2001 et 2005 rue Tchoupitoulas.

Les améliorations comprenant une grande bâtisse en briques à deux étages et mansards avec de grands et spacieux compartiments sur chaque étage. Contigu dans le fond se trouve un bon entrepôt à un étage et écurie.

La bâtisse est en splendide condition, le rez de chaussée est pavé en ciment, cabinet sanitaire, lavoir et élévateur à main.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1908 en plus du prix de la vente et faire un dépôt comptant de 10 0[0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Lyle Saxon, notaire aux frais de l'acquéreur.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Excellente Occasion pour s'Engager dans une Entreprise de Manufacture bien connue.

Par ordre des Receveurs.

La Bâtisse bien établie de Petit & Boh Co consistant en une Grande Fabrique, Encoignure des rues Lafayette et Chartres, équipée avec Machines et Dépendances.

Devant être vendue comme Usine complète.

Entrepôt Nos 625 et 627 avenue Lafayette. Et le Four à Sécher coin Chartres et Clouet.

Liquidation de Petit & Boh Co. No 86,673, Cour Civile de District, Div. D.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 8 octobre 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 3 août 1908 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division B, agissant pour l'Hon. W. B Sommerville, juge de la susdite Cour Div. D, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

1° Deux certains lots de terre situés étendant et étant dans le faubourg Wasshington, au-dessus de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Enghein, Port, Moreau et Gonzalve et désigné comme numéros un et deux du carré ou ilet quatre sur un certain plan dressé par Joe Pillié voyer, le 9 février 1836, déposé en l'étude de Félix Grima, notaire. Ledit lot No un formant l'encoignure des rues Enghein et Moreau et mesurant d'après ledit plan 28 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Moreau sur 100 pieds de profondeur et faisant face à la rue Enghein, et le lot No 2 est contigu au lit lot No 1, mesurant 29 pieds de face à la rue Moreau 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Dans la propriété ci-dessus décrite se trouvent les machines et dépendances suivantes qui seront vendues conjointement avec les bâtisses en bloc à savoir: Machine à Percer, Etabli, 1 Scie à Rubans, 1 Tour à Façon, 1 Scie de Long, 2 Varlopes, 1 Scie à Bouncier (entre en fer), 1 Scie à Fendre (dessus en bois), 1 Sticker, 1 Tenon et les attachements, 1 Tour Complet, 1 Mouleur, 1 Planeur, 1 Machine à faire les Mortaises, 1 Couteau Automatique, 1 Ecraseur, 1 Scie (grig et table) 1 Sabieur 1 Couteau Balance, 1 Presse à Paquer, 1 Machine à Tordre, 40 Poulies, 1 Elévateur, 1 Etabli et Matcher Bite, 1 Dodo Head 1-10 1 7 1[2 et 2-3[0 h. p. Moteurs 850 pieds de courroies et Souffleur complet.

Le tout sera vendu comme un atelier complet.

Les améliorations ci-dessus comprennent une grande bâtisse en briques formant l'encoignure de l'avenue Lafayette et de la rue Chartres.

2° Un lot de terre dans le même ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme No 23 sur un plan de Pillié ci-dessus référé, mesurant 29 pieds, 2 pouces et 6 lignes de face à la rue Enghein, maintenant avenue Lafayette et 120 pieds, 3 pouces et 6 lignes de profondeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La propriété ci-dessus comprenant l'entrepôt commode, lequel peut être changé en une résidence, Nos 825-27 avenue Lafayette.

Les conduits du four à sécher sur la propriété à la rue Chartres et Clouet et comprenant simplement les fours à sécher et pas le terrain.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour 1908, en plus du prix de la vente et faire un dépôt comptant de 10 0[0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Joseph Q. Gowland notaire aux frais de l'acquéreur.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 8

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour qui cela peut concerner.

FOIN : FOIN :

La I C M R Co. offrira en vente au plus haut enchérisseur, à leur entrepôt, escoignant des rues Freret et Poydras, le LUNDI, 21 septembre 1908 à 11 heures A. M., conformément à la loi No 167 de la session 1894 de l'Assemblée Générale de la Louisiane autorisant la vente par porteur connaissement de tout fret non réclamé et régularisant la disposition des produits.

Pour le Compte de la Y. & M. V. R. R. Co.

I. C. 25086 de Kansas City Mo 23 décembre. 331 balles de foin d'alfalfa.

Conditions —Comptant et livraison immédiate.

W. H. FITZPATRICK, Encanteur,

Bureau No 739 rue Union.

11 sept—11 13 21

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Martin J. Leroy

No 73,348. Cour Civile de District

Jeudi, le 15 octobre 1908 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières

No 311 RUE BARONNE.

10 terrains élégants pour bâtir sur le rue Art, entre les rues Johnson et Prieur, borné par la rue Painters, à moins d'un ilet des cars de la rue Villeré, maintenant en opération.

Conformément à un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, daté le — septembre 1908 dans l'affaire ci-dessus nommé, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit

Dix (10) certains lots de terre dans le Treizième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Arts, Johnson, Prieur et Painters. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Arts et Johnson et mesurant 32 pieds de face à la rue Arts sur 110 pieds de fond et profondeur sur la rue Johnson, les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 faisant face à la rue Arts et mesurant chacun 32 pieds sur ladite rue Arts sur une profondeur entre lignes parallèles de 110 pieds; le lot No 10 formant l'encoignure des rues Arts et Prieur et mesurant 32 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Arts sur une profondeur et façade à la rue Prieur de 110 pieds.

Conditions—Comptant L'acquéreur devant assumer en plus du prix d'achat les taxes de l'année 1908 et de payer pour l'acte de vente pardevant Anthony J. Resel, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

GEO ST-PAUL,

Encanteur, No 137 rue Carondelet.

Frank T. Echasabal, avocat pour la tutrice du mineur.

13 sept—13 20 27—oct 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, le 24 septembre 1908, à midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Margaret Rouen

No 86,590—Cour Civile de District.

Conformément à un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, daté et signé le 17 août 1908, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit—

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Annonciation, St Thomas et Chippewa, désigné par le numéro 2, sur un plan dressé par Joseph Pillé, voyer, le 23me jour de décembre 1834, annexé à un acte pardevant H. Pédescleaux le 24me jour de mars 1835, et d'après lequel ledit lot mesure 31 pieds, 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Chippewa, sur 100 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant; l'acqu